

## La qualité de l'enseignement, une histoire de philosophie

Jean Ducotterd et Anne-Claude Hess, professeurs à la Haute Ecole Pédagogique de Fribourg.

C'est un truisme de rappeler que l'école publique est dans une tension permanente entre changement et stabilité. Tous les acteurs du monde scolaire et parascolaire se trouvent dans ce mouvement de balancier. La situation suisse n'est, en cela, pas différente de celle d'autres pays. Poussée par les résultats des études PISA, l'école Suisse, et plus particulièrement Suisse Romande, tente d'harmoniser ses pratiques et d'optimiser la qualité de sa formation. Dans le canton de Fribourg, cette qualité repose sur deux éléments forts : la formation des enseignants et le projet d'établissement. Nous nous proposons, dans cet article, de voir en quoi le projet d'établissement et la philosophie pour enfant et adolescents (PPEA) coïncident sur de nombreux points.

### I/ Le projet d'établissement

En Suisse, le canton de Fribourg favorise depuis plusieurs années l'autonomie des établissements scolaires. Le médiateur de cette finalité est le projet d'établissement, visant à l'édification d'une nouvelle culture professionnelle permettant l'atteinte des objectifs suivants : la réussite de tous les élèves ; l'amélioration des processus d'enseignement et d'apprentissage ; l'analyse des raisons du changement, la détermination de buts et de moyens d'actions utiles pour les atteindre ; la construction de compétences professionnelles en vue du développement de l'autonomie et de la responsabilisation du corps enseignant ; la responsabilité collective des apprentissages ; le développement de pratiques réflexives et la mise en place d'une démarche auto-évaluative ; le développement de partenariats avec les agents externes (parents, commissions scolaires, autorités...).

Le projet d'établissement est en vogue depuis le milieu des années 90. Il s'est développé dans le cadre idéalisé du désir d'autonomie des établissements. En cela, il était un peu la projection des désirs et frustrations des autorités scolaires, qui s'imaginaient qu'elles allaient avoir un nouvel outil de guidance tout en déléguant les tâches ingrates (notamment administratives) au corps enseignant, en bref, qui pensaient se décharger des responsabilités les moins nobles tout en augmentant la qualité de l'enseignement. Du côté des enseignants, le fantasme se situait plus dans la croyance que la nécessité de collaborer allait amener une harmonie nouvelle et une diminution de la charge de travail, tout en augmentant la maîtrise du métier. Ainsi la popularité du projet d'établissement contenait les ingrédients habituels de l'innovation scolaire : une popularité auprès des autorités scolaires et des professionnels engendrée par le fait que les autres stratégies avaient échoué.

Les études ont, depuis lors, démontré qu'il ne suffit pas de vouloir une innovation pour qu'elle ait lieu et qu'elle ait des effets favorables. Pas plus qu'il ne suffit de mettre une équipe enseignante en projet pour que la collaboration soit constructive. Ce constat a conduit les accompagnateurs stratégiques et pédagogique du canton de Fribourg à se pencher sur les axes favorisant les buts recherchés au travers du désir d'autonomie des établissements et, par là, à proposer aux acteurs impliqués des formations leur permettant de s'approprier le projet sans tomber dans le fantasme de toute puissance.

Synthétiquement, on peut reprendre ce que Monica Gather Thurler et Philippe Perrenoud de l'Université de Genève soulignent :

Aucun changement ne se produit si l'on ne tient pas compte des caractéristiques particulières de l'école et du milieu qui l'entoure.

Les enseignants ne prendront aucun intérêt personnel au changement s'ils ne sont pas associés aux décisions qui concernent les objectifs et les démarches adoptées.

Un projet d'établissement efficace se caractérise par le fait que le mouvement est commun à l'établissement tout entier, qu'il existe un ensemble d'objectifs unanimement partagés et des pratiques enseignantes unifiées.

Seul le sens permet le changement, il n'est, par ailleurs, pas donnée d'avance ; il se construit en situation, à partir d'un ensemble de valeurs, de représentations et dans une interaction.

Plus pragmatiquement, les enseignants de chaque établissement sont conduits à s'interroger sur ce qui les fédèrent, et sur leurs objectifs, selon trois points de vue : didactique, éducatif, et organisationnel.

Par la suite, il leur est demandé de construire et planifier leurs enseignements selon ces critères et autour du projet, et ceci en lien avec l'évaluation permanente des effets des changements et de l'atteinte des objectifs. Cette évaluation permanente permet de conduire le projet, et de voir si le but consistant à augmenter la qualité de l'enseignement est atteint.

## **II/ Le projet d'établissement et la philosophie pour enfants et adolescents**

Quand on lit les finalités poursuivies par le projet d'établissement, ainsi que les conditions permettant son succès, on comprend aisément pourquoi les responsables de son implantation dans le canton de Fribourg se sont intéressés à la philosophie pour enfants et adolescents (PPEA). En effet, la philosophie en général, et sa pratique avec les jeunes en particulier, a toujours été le lieu de la communauté de recherche autour du sens.

Il y a de nombreuses coïncidences entre PPEA et projet d'établissement, que ce soit du point de vue des paradigmes épistémiques ou des visées éducatives. Ces liens ont amené les autorités scolaires à faire se rencontrer les responsables de projet d'établissement et les membres du groupe de recherche en philosophie pour enfants et adolescents de la Haute Ecole Pédagogique de Fribourg, afin que ces derniers présentent une information sur les possibilités et les avantages qu'offre la pratique de la PPEA dans le cadre d'un projet d'établissement.

### **1) La PPEA, un outil au service du projet d'établissement...**

Pour rappel, le projet d'établissement mobilise les enseignants d'un cercle scolaire dans la mise en oeuvre d'un dispositif pédagogique ancré dans le long terme, puisqu'il concerne les élèves de tous les degrés durant tout ou partie de leur scolarité. La finalité d'un tel projet est d'augmenter la qualité de l'enseignement proposé, en construisant une cohérence pédagogique entre les cycles scolaires, soutenue par la mise en perspective d'objectifs communs à tous les degrés. Potentiellement, la PPEA est un outil privilégié pour satisfaire aux doléances d'un tel dispositif. En effet :

Les bénéfices apportés par la PPEA apparaissent au fil d'une pratique soutenue dans le temps. Un projet d'établissement s'inscrivant dans le long terme, la PPEA peut le soutenir dans sa volonté à opérer des changements notables en termes de qualité de raisonnement et d'autonomie de la pensée des élèves.

La PPEA s'adresse aux enfants de tous âges, tant il est vrai que l'acte de raisonner en communauté est accessible dès le début du langage. Un projet d'établissement poursuivant une finalité commune à l'ensemble des élèves, la PPEA peut l'aider à atteindre cette dernière grâce à la polyvalence de sa pratique.

### **2) La PPEA, une pratique dont les objectifs sont compatibles avec ceux du monde scolaire...**

Le projet d'établissement doit impérativement satisfaire deux exigences pour exister :

a) Oeuvrer à l'atteinte des objectifs institutionnalisés du PE (Plan d'Etudes Romand)<sup>1</sup>.

Là encore, la PPEA est un outil avantageux puisqu'elle poursuit les mêmes objectifs que ceux définis par le PER en matière de compétences transversales, à savoir :

- le développement de l'esprit coopératif, cher au débat en communauté de recherche, décliné par le PER sur le mode de la prise en compte de l'autre (ex : échanger des points de vue ; étendre et prendre en compte des divergences), de la connaissance de soi (ex : reconnaître ses valeurs et ses buts), de l'action dans le groupe (ex : élaborer ses opinions et ses choix ; réagir aux faits, aux situations ou aux événements ; articuler et communiquer son point de vue ; confronter des points de vue et des façons de faire).

- la capacité à communiquer, évidente lors des échanges langagiers en communauté de recherche, décrite dans le PER comme la codification du langage (ex : choisir et adapter un ou des langages pertinents en tenant compte de l'intention, du contexte et des destinataires), l'analyse des ressources (ex : explorer des sources variées et comprendre l'apport de chacune ; recouper les éléments d'information provenant de diverses sources), l'exploitation des ressources (ex : formuler des questions) ; la circulation de l'information (ex : adopter une attitude réceptive ; ajuster la communication en fonction de la réaction des destinataires).

- Le développement d'une pensée créatrice, apparentée aux bénéfices retirés d'une pratique régulière de la PPEA, exposé dans le PER par le développement de la pensée divergente (ex : varier ses sources d'inspiration ; exprimer ses idées sous de nouvelles formes ; expérimenter des associations inhabituelles ; accepter le risque et l'inconnu ; se libérer des préjugés et des stéréotypes), la concrétisation de l'inventivité (ex : tirer parti de ses inspirations, de ses idées ; s'engager dans de nouvelles idées, de nouvelles voies et les exploiter).

- le développement d'une démarche réflexive, inhérente à la pratique de la PPEA, identifié par le PER à travers l'élaboration d'une opinion personnelle (ex : cerner la question, l'objet de la réflexion ; cerner les enjeux de la réflexion ; explorer différentes options et points de vue ; adopter une position), la remise en question et la décentration de soi (ex : prendre de la distance, se décentrer des faits, des informations et de ses propres actions ; renoncer aux idées préconçues ; comparer son opinion à celle des autres ; faire une place au doute et à l'ambiguïté ; reconnaître ses préjugés et comparer son jugement à celui des autres ; comparer les chemins, les procédures et les stratégies utilisées par d'autres ; explorer différentes opinions et points de vue possibles ou existants).

b) S'incarner dans la réalité du terrain au sein des disciplines enseignées

La PPEA sert de manière privilégiée les apprentissages propres à nombre de disciplines, telles que le français (domaine Langues), la géographie, l'histoire et la citoyenneté (domaine Sciences humaines et sociales), et l'éthique et les cultures religieuses (domaine Spécificités cantonales).

- En français, les objectifs institutionnels liés à l'oralité visent, entre autres, à ce que les apprenants dégagent le sens global et les idées principales aussi bien de textes écrits qu'oraux, organisent et restituent logiquement des propos, adoptent la prise de parole à la situation de communication, prennent en compte les caractéristiques de l'oralité (prononciation, volume, débit, gestes...), prennent en compte les consignes et les interventions de l'enseignant et celles des autres apprenants. Autant de compétences à développer que la PPEA vise dans la régularité de sa pratique, en favorisant le débat d'idées et la confrontation des points de vue. Par ailleurs, la compréhension et la production de l'oral sont définies institutionnellement comme des contributions de la langue dans la

pratique du débat (argumentation-écoute-analyse-synthèse) pour la Pratique citoyenne en Sciences humaines et sociales (Relation Homme-société). Le PER recommande dès lors de favoriser les prises de parole des élèves, en leur donnant confiance en leurs capacités d'expression et en évitant tout jugement, et d'organiser des occasions de prise de parole au sein de la classe, dans le cadre de travaux de groupes, à l'intérieur de l'établissement ou face à un public plus large ; une recommandation que la PPEA satisfait naturellement.

- Dans le domaine des Sciences humaines et sociales, le PER poursuit trois catégories de finalités au travers de l'enseignement de la géographie, de l'histoire et de la citoyenneté : les finalités civiques visant à doter les futurs citoyens d'une connaissance des sociétés présentes et passées, avec l'enjeu de construire des repères communs en vue de mieux raisonner, décider et agir dans leur contexte social, territorial et temporel ; les finalités critiques visant à développer des manières de questionner et d'analyser les phénomènes sociaux afin de les mettre à distance ; les finalités pratiques visant à doter le futur adulte de savoirs utiles au quotidien, dans la vie professionnelle et sociale, comme par exemple : rechercher une information, formuler un argument, faire entendre sa voix dans un débat. La PPEA poursuit également ces trois catégories de finalités puisqu'elle favorise, par le débat d'idées, à décentrer les apprenants de leur sens commun en les amenant vers l'abstraction raisonnée, mettant en lumière les enjeux et la complexité des phénomènes sociaux et de leurs valeurs.

- En Éthique et cultures religieuses, l'apprenant construit ses propres valeurs tout en découvrant et respectant les valeurs et les convictions des autres ; il développe une responsabilité éthique. Là encore, le débat philosophique, en ouvrant l'individu à l'altérité, favorise les prises de position personnelles avec l'exigence d'une argumentation raisonnée.

Force est de constater que les compétences exercées lors de la pratique de la PPEA rejoignent bon nombre de celles exigées par l'institution scolaire, que ce soit au niveau des enjeux mis en évidence par un projet d'établissement ou des directives du PER. Dès lors, même si la PPEA n'est pas inscrite en tant que discipline spécifique dans le cursus de l'école primaire, il est évident qu'elle représente un outil privilégié dans l'atteinte des objectifs qu'elle partage avec lui. Il est opportun de penser que, dans le cadre d'un projet d'établissement spécifique, elle peut représenter une aide avantageuse pour les enseignants impliqués. Certains d'entre eux y ont déjà eu recours ; en voici des exemples récents.

### **III/ LA PPEA, une aide aux enseignants impliqués dans un projet d'établissement**

La PPEA n'est pas inscrite à l'horaire hebdomadaire des classes primaires du canton de Fribourg. Ne pas figurer dans le cursus scolaire en tant que discipline ne l'empêche cependant pas d'être pratiquée par les élèves dans certaines écoles. Comment cela est-il possible ? La PPEA représente en fait un formidable dispositif que les enseignants peuvent mettre en place dans l'élaboration d'un projet d'établissement, puisque ses objectifs rejoignent ceux de plusieurs secteurs de l'enseignement possiblement touchés par un tel projet.

En français, la PPEA soutient les apprenants dans leur développement langagier en enrichissant leur vocabulaire, en les incitant à utiliser les règles grammaticales avec exactitude, en exigeant d'eux une rigueur dans l'expression orale et dans l'écoute, puisqu'elle supporte leur raisonnement, et par là, les oblige à être clairs, logiques et précis dans la communication qu'ils font de leurs idées, points de vue et autres arguments fondés. La langue est ainsi au service de leur pensée, en ce sens que lors d'un débat en communauté de recherche, elle est le support incarné de ce qui raisonne dans leur tête. La langue est aussi le support de leur communication, et sa maîtrise progressive, liée à sa pratique

régulière, les incite petit à petit à plus et mieux oser s'exprimer. Durant l'année scolaire 2009-2010, les enseignants du 1er cycle de Vuisternens-devant-Romont ont suivi une formation délivrée par la HEPFR, afin d'acquérir des compétences d'animateurs en PPEA. Leur intention était de pratiquer le débat philosophique au sein de leur classe, en accord avec l'objectif principal du projet d'établissement qu'ils avaient défini ensemble sous la nomination : "oser s'exprimer". En effet, ces enseignants avaient constaté la difficulté de leurs élèves à prendre la parole, à s'exprimer de façon concise et cohérente, à s'écouter entre eux, à utiliser correctement les règles du langage pour communiquer, à exprimer leurs idées et leurs réflexions... Leur envie était de favoriser l'expression et la communication de leurs élèves par le biais de plusieurs dispositifs, dans une pratique régulière de longue durée ; la PPEA leur est apparue comme un des dispositifs adéquats pour un tel projet. Actuellement, ils la pratiquent dans leur classe respective, et bénéficient d'un suivi sur le terrain, selon leur demande, de la part des spécialistes de la HEPFR qui les ont formés.

En Sciences humaines et sociales, la PPEA aide à chasser les lieux communs des raisonnements à l'emporte-pièce en abordant des questions existentielles liées à l'histoire et à la société. Les apprenants sont amenés à réfléchir à la complexité des phénomènes humains, et ne peuvent faire l'économie de penser raisonnablement, contraints qu'ils sont, lors des débats en communauté de recherche, à argumenter leur point de vue avec clairvoyance ou à se confronter à la contradiction amenée par d'autres idées. Les généralisations hâtives font place aux abstractions réfléchies ; les positions extrémistes se teintent de nuances, d'exceptions et de subtilités. Les prises de conscience se mettent en place avec pertinence. L'on entrevoit alors la possibilité d'intégrer, dans un projet d'établissement, la pratique de la PPEA en regard de sujets liés, par exemple, à l'écologie, au sens de l'histoire ou à la mondialisation.

En Éthique et cultures religieuses, la PPEA oeuvre à la construction d'une éthique personnelle en débattant de questions métaphysiques et philosophiques en lien avec les systèmes de valeurs. Les apprenants passent d'une hétéronomie éducationnelle et confessionnelle à une forme d'autonomie personnelle prête à les guider dans leurs choix idéologiques et leurs agissements quotidiens. Ils se libèrent des règles auxquelles ils se soumettent par obligation ou crainte de la punition, et adoptent des comportements et des idées plus réfléchis en termes de justice, d'équité et de respect. Durant l'année scolaire 2009-2010, les enseignants de Ponthaux ont fait appel aux spécialistes en PPEA de la HEPFR pour les accompagner dans leurs réflexions au moment de définir un projet d'établissement touchant au domaine de l'éducation à la citoyenneté. Ces derniers ont pu leur présenter les enjeux et les bénéfices de la PPEA, et ont tenté d'apporter leur aide, au fil des rencontres, quant à la définition du projet en cours d'élaboration.

#### **IV/ Conclusion**

L'école est depuis toujours le lieu de la tension entre anciens et modernes, entre partisans de la stabilité et chantres de l'innovation. L'accent actuel mis sur la qualité des enseignements ainsi que sur le travail collaboratif dans le projet d'établissement rend plus explicite cette tension. Les enseignants du canton de Fribourg, en Suisse, ont reçu l'injonction de se mettre en projet, et l'on constate en permanence de vifs débats dans les séances hebdomadaires consacrées à sa mise en oeuvre. Ainsi a émergé la nécessité de techniques d'animations et d'habiletés argumentatives transformant de fait l'identité de l'enseignant. Ce dernier doit désormais être un professionnel détenteur de compétences en matière d'animation, de collaboration et d'argumentation, compétences également visées

par la communauté de recherche en PPEA. Ainsi le débat philosophique est en quelque sorte le fondement de l'innovation pédagogique.

Par ailleurs, la PPEA est un moyen d'atteindre nombre de compétences visées par le plan d'étude, et donc un outil permettant l'appropriation des savoirs scolaires.

Cet article vise à montrer la possibilité d'utiliser la philosophie pour enfants et adolescents comme moyen d'augmenter la qualité de la formation et d'influer sur l'identité des enseignants. Nous avons pris l'exemple de la coïncidence entre projet d'établissement et PPEA, mais nous sommes persuadés qu'un autre type d'innovation, pour le peu que l'on soit dans une pensée constructiviste, coïnciderait de la même manière. En conclusion nous avons rappelé ce qui reste un enjeu permanent de la pratique philosophique : l'éveil de l'esprit par une pensée rigoureuse et innovatrice.

---

(1) Le PER offre aux sept cantons romands la possibilité de s'assurer que les différents cursus d'études contribuent tous à la construction d'une culture partagée par l'ensemble des élèves. Il est un curriculum qui définit ce que les élèves doivent apprendre.

Diotime, n°48 (04/2011)